

## **PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE SEANCE DU JEUDI 9 JUIN 2022**

**Approuvé en Commission de la Recherche du 15 septembre 2022 et du  
6 octobre 2022 pour le point 2**

### **ETAIENT PRESENTS :**

#### **Collège A :**

M. Philippe DELAPORTE, Vice-Président Recherche de l'Université,  
Mme Pascale COLE, M. Pascal TARANTO (à partir de 15H30, après le point II de l'ordre du jour),  
M. Thierry GRANIER, M. Bruno DECREUSE, Mme Solange HERNANDEZ, M. Uwe EHRENSTEIN, M.  
Stéphane VIEL.

#### **Collège B :**

Mme Marion DOVIS, M. Joseph BOUCRAUT, Mme Nicole MENCACCI.

#### **Collège C :**

Mme Anne TORTEL, Mme Sophie SERENO, Mme Nadine RICHEZ-BATTESTI.

#### **Collège D :**

M. Charles FOURMENT.

#### **Collège E :**

#### **Collège F :**

#### **Collège usagers :**

Mme Aisha SALIH, M. Nassim SALEM, Mme Alia ALIOU, (Mme Nadjat LAÏB sans droit de vote car  
suppléante de Mme ALIOU).

#### **Membres extérieurs :**

M. Jean-Marie PAGES, Mme Aurore BRUNA.

### **ETAIENT REPRESENTES :**

Mme Nathalie RUBIO donne pouvoir à M. Thierry GRANIER,  
M. Gilbert HABIB donne pouvoir à M. Stéphane VIEL,  
M. Jean-Jacques SIMON donne pouvoir à M. Uwe EHRENSTEIN,  
Mme Marie-Catherine ROUSSELIN-THIVERON donne pouvoir à Mme Nicole MENCACCI,  
Mme Christine MUSSARD donne pouvoir à Mme Nadine RICHEZ-BATTESTI,  
Mme Véronique GELSI-BOYER donne pouvoir à Mme Nadine RICHEZ-BATTESTI,  
Mme Charlotte PERRIN donne pouvoir à M. Uwe EHRENSTEIN,  
Mme Beate HOSCHEK-LEMESLE donne pouvoir à M. Charles FOURMENT,  
Mme Elodie CACCOMO-GARCIA donne pouvoir à M Joseph BOUCRAUT,

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS :**

M. Bruno DAUVIER, M. Jean-Louis MEGE, Mme Florence SABATIER-MALATERRE, M. Bernard QUEGUINER, M. Christian BONNET, M. Jean-Philippe TRICOIRE, Mme Claire DEBARNOT, Mme Anne-Laure PROST, Mme Amélie FRISON, Mme Claudine PIQUE, M. Philippe BRAZEILLES.

**Soit 28 membres présents ou représentés (quorum : 20 personnes).**

La séance est ouverte à 14H05, sous la présidence de Monsieur Philippe DELAPORTE Vice-Président Recherche de l'Université, en présence de Madame Laurence SARACINO, Directrice de la Recherche et de la Valorisation.

Madame Guylaine RACOUCHOT assure le secrétariat de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

**POINT I : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE DU 5 MAI 2022**

**POINT II : DEVENIR DE L'INSTITUT D'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE (IHP UR 3276)**

**POINT III : NOMINATION A LA DIRECTION D'UNE FEDERATION DE RECHERCHE ET D'UNE UNITE DE RECHERCHE**

**POINT IV : RATTACHEMENT D'UNE UNITE DE RECHERCHE A LA FEDERATION DE RECHERCHE SFERE**

**POINT V : ADHESION D'AMU A UN GROUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE**

**POINT VI : DEMANDES DE SUBVENTION**

**POINT VII : FORMATION DOCTORALE :**

- **CODIRECTIONS DE THESES PAR DES PERSONNES NON HABILITEES A DIRIGER DES RECHERCHES**
- **RECOURS CONTRE UN REFUS DE REINSCRIPTION EN 8<sup>EME</sup> ANNEE DE THESE**
- **PROJET HCERES – EVOLUTION DE L'ED 62**

**POINT VIII : QUESTIONS DIVERSES**

## **POINT I : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE DU 5 MAI 2022**

Monsieur le Vice-Président Recherche soumet la rédaction du procès-verbal de la Commission de la Recherche du 5 mai 2022 aux membres de la Commission.

En l'absence de remarque sur le PV, il propose de l'approuver.

**Vote d'approbation du PV de la Commission de la Recherche du 5 mai 2022 à l'unanimité des membres de la Commission présents ou représentés.**

## **POINT II : DEVENIR DE L'INSTITUT D'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE (IHP UR 3276)**

Monsieur le Vice-Président Recherche regrette tout d'abord que les documents relatifs à ce point qui ont été déposés dans l'AMUBOX pour la préparation de la CR aient été diffusés à des membres extérieurs à la Commission et que la CGT ait rédigé un tract en s'y référant.

Par ailleurs, il ajoute que, pour éviter tout risque de conflit d'intérêt, M. TARANTO, directeur du Centre Gilles Gaston Granger (CGGG UMR 7304), ne participe pas au débat et ne rentrera en séance qu'à l'issue du vote sur ce point.

Il rappelle ensuite la chronologie des faits depuis un an :

Dans un premier temps, en juillet 2021, Monsieur le Vice-Président Recherche et Mme la Vice-Présidente déléguée Arts, lettres, langues et Sciences humaines se sont rendus à l'IHP au cours d'une visite pendant laquelle ils ont demandé un rapport sur la dynamique recherche du laboratoire et où ils se sont engagés à ne pas obliger les enseignants-chercheurs de l'IHP à rejoindre le CGGG dans l'hypothèse d'une fermeture.

Le rapport d'activité de l'IHP est arrivé en novembre 2021, période pendant laquelle l'UFR ALLSH était en campagne pour le renouvellement de son conseil d'UFR et la nomination de son nouveau Doyen.

A sa nomination, le nouveau Doyen d'ALLSH a été nommé administrateur provisoire de l'IHP dans la mesure où la Direction de l'IHP était vacante. Il a rencontré les membres du laboratoire vers le mois de mars 2022.

Les élus doctorants de la Commission de la Recherche ont quant à eux, rencontré le Vice-Président Recherche afin de lui faire part des difficultés qu'ils rencontrent compte tenu de l'incertitude sur le devenir de l'IHP.

Le CHSCT a également été saisi à propos de ce mal être au sein de l'IHP. Ce malaise a également été décrit dans un courrier envoyé par un membre de l'IHP au président d'AMU et une requête adressée au ministère à laquelle AMU a répondu

Pour présenter ce dossier devant la Commission de la Recherche, un rapport externe à l'IHP mais également au CGGG a été demandé dans le but d'éclairer les débats.

Monsieur le Vice-Président Recherche indique enfin que l'IHP compte actuellement dix-sept doctorants encadrés par les quatre enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches de l'unité. Sur les trois dernières années sept doctorants ont abandonné leur thèse.

La question qui se pose aujourd'hui est donc de faire étudier par la Commission de la Recherche le devenir d'une unité composée de trois personnels permanents présents au sein du laboratoire et d'estimer dans ces conditions quelle dynamique de groupe pouvait faire perdurer l'IHP.

Il ajoute qu'en cas de fermeture de l'unité, des possibilités d'accueil sont offertes au regard des sections CNU des enseignants-chercheurs en dehors de l'autre unité de philosophie d'AMU et que les doctorants pourront suivre leur directeur de thèse dans leur nouveau laboratoire d'affectation.

Mme LAÏB explique qu'elle a rencontré une enseignante-chercheuse de l'IHP qui lui a fait part de son sentiment que la fermeture de l'unité a été écrite à l'avance depuis que les postes des deux professeurs partis à la retraite n'ont pas été remplacés. Elle a fait également part du sentiment

de stress qui règne au sein de l'unité, lié à la peur de la fermeture et au manque d'information et de dialogue depuis janvier 2022. De plus, les quelques informations reçues ne les ont pas rassurés.

Mme LAÏB fait aussi mention d'une motion signée par onze des dix-sept doctorants de l'IHP dans laquelle ceux-ci s'inquiètent de leur devenir. Ils souhaitent savoir si tous les doctorants auront une solution pour continuer leurs travaux. Ils s'inquiètent de devoir quitter éventuellement AMU, et veulent être rassurés sur le fait qu'ils auront les mêmes droits que tous les autres doctorants d'AMU.

Enfin, Mme LAÏB demande sur quoi est basée l'expertise externe.

Sur ce dernier point Monsieur le Vice-Président Recherche lui répond que le rapport externe a été rédigé à partir du dernier rapport d'autoévaluation de l'IHP produit pour le HCERES et du document rédigé par l'unité et qu'il a une portée scientifique.

Concernant le manque d'information, Monsieur le Vice-Président rappelle qu'une réunion a eu lieu à l'IHP entre lui-même, la direction et une enseignante-chercheuse de l'IHP, et la Vice-Présidente déléguée Arts, lettres, langues et Sciences humaines. Une autre rencontre a eu lieu avec le Doyen de l'UFR ALLSH et les membres de l'IHP.

Les doctorants de l'IHP, de leur côté n'ont pas sollicité de rencontre avec le Vice-Président, mais c'est normalement aux enseignants-chercheurs de l'IHP de communiquer avec eux et de les informer des différents échanges auxquels ils ont participé.

Pour répondre à l'inquiétude exprimée par les doctorants sur leur avenir et leur crainte d'être contraints de quitter AMU, Monsieur le Vice-Président Recherche ajoute, que l'objectif, en cas de fermeture, est de permettre aux enseignants-chercheurs concernés avec leurs doctorants de trouver un nouveau laboratoire d'accueil au sein d'AMU.

Le rapport interne de l'IHP présente des axes de recherche qui, dans les faits, sont tous portés par la même enseignante-chercheuse. Rien n'apparaît concernant les thématiques portées par ses collègues ni la nature des interactions existant entre eux. L'expertise externe corrobore également cette situation.

Mme LAÏB regrette qu'il n'y ait pas eu de discussion plus tôt entre l'administrateur provisoire de l'IHP, et les membres du laboratoire. Elle trouve également que l'expertise externe arrive vraiment tard.

Mme ALIOU rappelle qu'il y a eu sept abandons de thèse dans les trois dernières années. Elle demande si Monsieur le Vice-Président Recherche dispose de statistiques pré-COVID.

Monsieur le Vice-Président Recherche répond qu'il sait seulement que la durée moyenne des thèses est de 63 mois dans cette unité.

Mme SERENO pense que la durée n'est pas un critère car en philosophie comme en droit les thèses durent longtemps.

Mme ALIOU note que le rapport de l'IHP fait référence à un conflit.

Monsieur le Vice-Président Recherche préfère que la Commission de la Recherche s'en tienne aux éléments factuels. Le rapport évoque des conflits de personnalités entre enseignants-chercheurs de la discipline, certains ayant pu donner lieu à des contentieux.

M. EHRENSTEIN fait remarquer que le rapport externe lui semble tendancieux dans certaines formulations : « fébrilité », « dignes successeurs ». Il trouve que les éléments rapportés manquent d'objectivité et ne se cantonnent pas qu'aux faits.

Monsieur le Vice-Président Recherche indique que le rapporteur a probablement voulu répondre à l'argumentaire de l'IHP qui cite ses fondateurs pour expliquer l'ancien rôle majeur qu'a pu jouer le laboratoire dans le domaine de la Philosophie. Cependant, même si ces formulations peuvent apparaître comme maladroitement, sur le fond, le rapport externe apporte aussi des éléments concrets qui pointent bien l'absence de dynamique d'équipe au sein de l'IHP actuellement.

Mme SERENO veut s'assurer que les enseignants-chercheurs de l'IHP pourront bien rejoindre des unités d'AMU. Elle se demande dans quelle mesure il est urgent de se prononcer puisque tous les laboratoires vont faire l'objet d'une nouvelle évaluation par le HCERES.

Monsieur le Vice-Président Recherche informe la Commission de la Recherche sur le fait qu'il a déjà interrogé des directeurs d'unités de recherche qui seraient d'accord sur le principe d'accueillir les enseignants-chercheurs de l'IHP. Rien n'a évidemment été décidé puisqu'en cas de fermeture du laboratoire, il appartiendra à chaque enseignant-chercheur de déterminer dans quelle unité il souhaite aller.

Concernant l'urgence à décider et l'attente du résultat du rapport du HCERES, Monsieur le Vice-Président Recherche explique que la question de l'IHP dépasse le strict fonctionnement de l'unité mais qu'elle a des conséquences également sur celui du département de philosophie au sein de la composante.

Mme SERENO estime néanmoins que le rapport du HCERES objectiverait davantage la décision de la Commission et éviterait les risques contentieux.

Mme LAÏB pense que par ailleurs, cela donnerait un peu de temps aux membres du laboratoire pour se préparer à l'éventuelle fermeture.

Monsieur le Vice-Président Recherche estime au contraire que faire durer cette situation d'incertitude ne fera qu'accroître leur stress.

M. SALEM demande si un doctorant inscrit en philosophie pourra soutenir sa thèse dans un laboratoire de gestion. Il attire l'attention sur les doctorants en ergologie qui sont inscrits à l'IHP parce que c'est le seul laboratoire en France qui propose cette discipline.

Monsieur le Vice-Président Recherche reconnaît que la discipline n'est plus portée désormais que par deux enseignantes-chercheuses dont une seule est encore en fonction à AMU. La dynamique sera donc la même qu'elle soit seule au sein de l'IHP ou au sein d'un autre laboratoire.

M. SALEM s'interroge sur l'avenir de cette discipline si elle n'est pas portée par un laboratoire.

Monsieur le Vice-Président Recherche renvoie à la question d'une discipline qui n'est plus portée que par un seul enseignant-chercheur.

Mme COLE rappelle que le dossier dont la Commission de la Recherche débat est complexe et dure depuis plusieurs années. La question posée est de savoir quel type de philosophie on veut laisser vivre à AMU. Il est évident que les deux unités de recherche qui abordent cette thématique ont des méthodes très différentes. Cependant, il faut également reconnaître que dix-sept doctorants pour une unité de taille modeste, n'est pas négligeable.

M. VIEL note que ces dix-sept doctorants se répartissent entre trois directeurs de thèse dont les thématiques n'ont rien de commun.

Mme RICHEZ-BATTESTI intervient en souhaitant qu'AMU prenne ses responsabilités pour que les étudiants ne soient pas les otages de la situation. Le problème de la philosophie à l'université existe depuis des années et il est désormais temps de mettre fin aux incertitudes notamment dans le souci du bien-être des doctorants.

Mme MENCACCI rappelle que l'ergologie est une approche pluridisciplinaire qui permet une réflexion sur la pluralité des normes dans les activités humaines. Elle a été créée à Marseille avec des philosophes, des sociologues, des économistes du travail. On trouve une recherche fructueuse actuellement au Brésil dans ce domaine. C'est une discipline très intéressante et qui peut encore se développer dans d'autres unités de recherche. Il serait dommage qu'elle disparaisse.

M. PAGES s'étonne du nombre d'abandon de thèse au cours des trois dernières années.

Monsieur le Vice-Président Recherche explique que le taux d'abandon est toujours plus important dans les disciplines où les candidats sont le moins financés.

M. SALEM ajoute que parmi les sept abandons deux sont liés à des maladies et deux au refus d'éméritat de l'ancien directeur de l'IHP.

Mme DOVIS souhaite témoigner pour rassurer les doctorants qui se retrouvent pris au piège de situations qui les dépassent. Son unité de recherche a connu il y a quelques années une fusion avec un autre laboratoire et cela a généré beaucoup de stress tant chez les enseignants-chercheurs que chez les doctorants. Au final, tout s'est bien passé et les évolutions nécessaires ont été profitables à l'ensemble de la communauté.

M. VIEL estime également qu'il faut prendre une décision dès à présent. Le précédent rapport du HCERES n'était pas très bon et le prochain risque d'aller dans le même sens.

M. DECREUSE estime qu'il faut faire confiance dans la mesure où le Vice-Président Recherche s'engage au nom de l'établissement à accompagner les enseignants-chercheurs et par voie de conséquence les doctorants à trouver un nouveau laboratoire. Compte tenu de la définition de l'ergologie, tout porte à croire que les collègues et les doctorants concernés pourront être accueillis dans une autre unité d'AMU.

Mme LAÏB reste convaincue qu'il serait plus sage d'attendre le nouvel avis du HCERES. Elle demande comment les doctorants pourront être accompagnés.

Monsieur le Vice-Président Recherche a déjà évoqué la question auprès des directeurs d'ED et d'Unités de Recherche potentiellement concernés. L'accueil dans un nouveau laboratoire pourra permettre aux doctorants de développer de nouvelles interactions.

Mme LAÏB souhaite savoir à quelle échéance tout cela pourrait avoir lieu.

Monsieur le Vice-Président Recherche estime que techniquement et administrativement tout pourrait être prêt pour septembre. Mais il faudra sans doute un peu plus de temps pour que chacun entreprenne les démarches de changement de laboratoire.

Mme ALIOU déclare qu'en tant que doctorante, un doctorant a besoin de stabilité, de perspective, d'un encadrant disponible et de bénéficier d'une émulation dynamique au sein d'une équipe et d'une évaluation entre pairs ; la situation actuelle ne répond pas à ces besoins aujourd'hui. On peut espérer que la fermeture de l'IHP permettra aux doctorants de trouver ces éléments.

Elle s'interroge sur la question de faire exister une discipline avec une seule personne dans un laboratoire en crise.

M. FOURMENT se pose la question de la nécessité de la fermeture de l'IHP. Il estime que le rapport de l'expert externe a été rédigé à charge et de façon négative. A l'inverse, le rapport de l'IHP (page 16) conclut à une bonne entente au sein de l'unité après avoir décrit les activités en cours. Il semble donc très difficile de trancher sur la seule base de ces deux rapports.

Monsieur le Vice-Président Recherche explique que l'objet du rapport transmis par l'IHP devait permettre de démontrer la dynamique d'équipe entre les enseignants-chercheurs. Or cela n'apparaît pas puisque toutes les opérations présentées ne sont portées que par un seul chercheur. Il semble ne pas y avoir de dynamique de groupe propre à l'existence d'une unité de recherche.

A l'issue de cette discussion, Monsieur le Vice-Président Recherche propose donc la fermeture de l'IHP d'ici la fin de l'année civile 2022 afin que les différents personnels d'AMU puissent trouver une nouvelle unité de recherche d'accueil de préférence au sein de l'Université et que tout soit mis en œuvre pour que les doctorants soient accompagnés pour les suivre dans leurs nouveaux laboratoires.

**Vote d'approbation de la fermeture de l'IHP UR 3276 à compter du 31/12/2022 à la majorité des membres de la Commission présents ou représentés (6 voix contre, 3 abstentions).**

**La Commission de la Recherche souhaite que les différents personnels d'AMU puissent trouver une nouvelle unité de recherche d'accueil de préférence au sein de l'Université et que tout soit mis en œuvre pour que les doctorants soient accompagnés pour les suivre dans leurs nouveaux laboratoires**

### **POINT III : NOMINATION A LA DIRECTION D'UNE FEDERATION DE RECHERCHE ET D'UNE UNITE DE RECHERCHE (ANNEXE 1)**

Monsieur le Vice-Président Recherche présente le tableau relatif aux nominations de directions de structures de recherche d'AMU sur lesquelles la Commission de la Recherche doit se prononcer (annexe 1). Il s'agit tout d'abord d'un changement de direction pour la **Fédération de Recherche Ecosystèmes Continentaux et Risques Environnementaux** (ECCOREV FR 3098) suite au départ à la retraite de l'actuel directeur. Il sera remplacé par M. Nicolas ROCHE Professeur des Universités à AMU pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 décembre 2023 dans l'optique de préparer le prochain contrat.

La deuxième nomination concerne le **Centre Interdisciplinaire d'Etude des Littératures d'Aix-Marseille** (CIELAM UR 4235) pour lequel M. Tristan VIGLIANO, Professeur des Universités à AMU est nommé à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022 jusqu'au 31 décembre 2023 en remplacement de Mme MAZURIC qui fait valoir ses droits à la retraite.

Monsieur le Vice-Président Recherche soumet ces deux propositions à l'approbation des membres de la Commission de la Recherche.

**Vote en faveur des nominations de M. ROCHE en tant que Directeur de la Fédération de Recherche ECCOREV FR 3098 du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 décembre 2023 et de M. VIGLIANO en tant que Directeur du CIELAM du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 31 décembre 2023, à l'unanimité des membres de la Commission présents ou représentés.**

### **POINT IV : RATTACHEMENT D'UNE UNITE DE RECHERCHE A LA FEDERATION DE RECHERCHE SFERE**

Monsieur le Vice-Président Recherche explique que le Laboratoire Interdisciplinaire Environnement Urbanisme (LIEU UR 889) souhaite être rattaché à la Fédération de Recherche SFERE Provence (FED 4238)

Le Conseil de la Fédération a donné son accord en avril 2022 tandis que l'Assemblée générale de l'unité a approuvé cette proposition en janvier 2022.

M. FOURMENT demande quel est l'intérêt pour le LIEU d'adhérer à la Fédération SFERE Provence.

Monsieur le Vice-Président Recherche répond que la Fédération SFERE Provence a un périmètre de recherche très large et que beaucoup d'unités de recherche peuvent avoir vocation à s'y rattacher.

Monsieur le Vice-Président Recherche propose ensuite aux membres de la Commission de la Recherche de se prononcer en faveur du rattachement du LIEU à la Fédération SFERE Provence.

**Vote d'approbation en faveur du rattachement du LIEU UR 889 à la Fédération de Recherche SFERE Provence à partir du 1<sup>er</sup> juin 2022 à l'unanimité des membres de la Commission présents ou représentés.**

### **POINT V : ADHESION D'AMU A UN GROUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE**

#### **➤ GIS STETA**

Monsieur le Vice-Président Recherche rappelle que la Commission de la Recherche a ajourné au mois de mars dernier la demande d'adhésion au Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) «Savoirs, territoires et éducation au temps de l'anthropocène » (STETA) pour lequel étaient attendues des réponses aux interrogations du rapporteur.

Suite aux remarques formulées, le projet a fait l'objet d'une nouvelle version avec notamment l'ajout d'annexes qui répondent à l'essentiel des questions. De ce fait, l'avis du rapporteur est désormais favorable.

Compte tenu des précisions apportées, Monsieur le Vice-Président Recherche propose que la Commission de la Recherche émette désormais un avis favorable à l'adhésion d'AMU à ce GIS.

## **Avis favorable pour l'adhésion d'AMU au GIS STETA à l'unanimité des membres de la Commission présents ou représentés.**

### **POINT VI : DEMANDE DE SUBVENTION (ANNEXES 2 ET 3)**

Avant de présenter les demandes de subvention, Monsieur le Vice-Président Recherche passe la parole à Mesdames Isabelle GALVEZ et Hannah ROBIN chargées de médiation scientifique au sein de la Cellule de Culture Scientifique et Technique de la DRV pour qu'elles présentent les différents projets pour lesquelles la Commission vote régulièrement des demandes de subvention.

Mme GALVEZ explique que la Commission de la Recherche doit aujourd'hui se prononcer sur les demandes de subvention qui sont déposées dans le cadre des appels à projets Etat-Région pour la Culture Scientifique et Technique. Ces appels à projets sont annuels et ouverts à tout type de structure. Ils permettent le soutien d'actions en fonctionnement ou en équipement. Il y a deux appels à projets pour 2022 : APOCSFET (Appel à projet Etat Région ouvert, pour la Culture scientifique et le Fête de la science) et APERLA (Appel à projets Etat Région lycéens et apprentis).

La Région a fixé des objectifs prioritaires (lutte contre la désinformation, climat...) suite aux états régionaux de la culture scientifique et technique du 8 avril 2022.

Mmes GALVEZ et ROBIN présentent ensuite chaque projet (cf diaporama annexe 2)

A l'issue de la présentation, Monsieur le Vice-Président Recherche invite les membres de la Commission de la Recherche à consulter le site de la CST (<https://www.univ-amu.fr/fr/public/culture-scientifique>) sur lequel un panorama de ses différentes activités est décrit.

Mme GALVEZ ajoute que depuis 2013, un référent culture scientifique a dû être nommé au sein de chaque unité de recherche et depuis peu au sein de chaque institut d'établissement mais quelques laboratoires ne l'ont pas encore fait. Donc il ne faut pas hésiter à en parler pour inciter les collègues enseignants chercheurs à se proposer comme référent.

Mme HERNANDEZ explique qu'elle est la directrice de l'Université du Temps Libre et qu'elle trouverait très intéressant d'organiser une rencontre avec la CST pour voir comment toucher ce public particulier.

Mme GALVEZ lui répond que M. BRACCO, le nouveau Vice-Président culture et patrimoine scientifique a évoqué ce projet.

M. SALEM serait très intéressé pour que Mmes GALVEZ et ROBIN viennent faire une présentation de leur métier dont il ignorait l'existence, au sein de son unité de recherche. Il est en effet en charge du volet « carrière » des doctorants au sein du laboratoire.

Mme GALVEZ explique qu'elles interviennent déjà régulièrement auprès des Ecoles doctorales mais qu'il peut être envisagé qu'elles viennent dans des laboratoires.

Monsieur le Vice-Président Recherche présente ensuite les neuf demandes de subvention dont huit concernent la CST, pour information (annexe 3) sur lesquelles les membres de la Commission doivent se prononcer

Il s'agit tout d'abord de la journée SAE 2022 (Synergies AMU-Entreprises) portée par la Direction du Partenariat avec le Monde Socio-Economique auprès du Conseil départemental des Bouches du Rhône (7 500€ sollicités).

Les huit autres demandes ont donc fait l'objet de la présentation précédente et sont déposées auprès de la Région Sud PACA :

- La Nuit européenne des chercheurs.e.s (6 000€ sollicités) ;
- Stages Hippocampes de Recherche en Mathématiques et la journée Filles Maths et Informatique » (3 000€ sollicités) ;
- Science en campagne 2022 – Mas des sciences (5 000€ sollicités) ;
- Concours de Croissance Cristalline dans l'Académie d'Aix-Marseille (5 000€ sollicités) ;
- Souk des sciences (3 000€ sollicités)



- PHEN'ODS Provence : « Aidez les chercheurs à étudier les effets du changement climatique sur les organismes ! » (3 950€ sollicités) ;
- L'affaire Pétrarque, codex et info(x) (26 800€ sollicités).
- Equipement en signalétique soutenable et réutilisable pour évènements de Culture Scientifique et Technique (8 000€ sollicités).

Monsieur le Vice-Président Recherche soumet l'ensemble de ces demandes de subvention à l'approbation des membres de la Commission de la Recherche.

**Vote favorable à l'unanimité des membres de la Commission présents ou représentés pour la transmission de ces dossiers de demande de subvention aux collectivités territoriales concernées.**

## **POINT VII : FORMATION DOCTORALE**

### **- DIRECTIONS DE THESE PAR DES PERSONNES NON HABILITEES A DIRIGER DES RECHERCHES**

Monsieur le Vice-Président Recherche présente le tableau des trois demandes ponctuelles de directions de thèse sans HDR qui répondent toutes aux critères d'AMU.

Dans le premier cas, le MCF d'AMU sera directeur de la thèse car le doctorant est inscrit à AMU et la co-directrice HDR est à Toulouse.

Monsieur le Vice-Président Recherche propose donc aux membres de la Commission de la Recherche de se prononcer favorablement sur ces dossiers.

**Avis favorable émis à l'unanimité des membres de la Commission présents ou représentés pour les trois dossiers présentés pour une autorisation de codirection ponctuelle de thèse sans HDR.**

### **- RECOURS CONTRE UN REFUS DE REINSCRIPTION EN THESE**

Monsieur le Vice-Président Recherche indique que la Commission de la Recherche est saisie d'un recours contre un refus de réinscription en thèse.

#### **➤ Refus de réinscription de Mme BOUOYOUR**

Ce recours émane d'une doctorante inscrite à l'ED 355 : Espaces Cultures Sociétés

Madame Imane BOUOYOUR est inscrite en thèse au sein de l'Institut de Recherches et d'Etudes sur les Mondes Arabes et Musulmans (IREMAM UMR 7310) depuis 2014.

Malgré des échéanciers successifs, le travail n'a pas que très peu avancé et le manuscrit ne comptait au mois de mars que 48 pages rédigées sur les 250 à 300 pages attendues.

Les avis du directeur de thèse qui est le directeur de l'unité de recherche, du comité de suivi de thèse sont favorables tout en étant très réservés sur la capacité de la doctorante à pouvoir finaliser sa thèse avant la fin de l'année 2022 soit avant la fin de sa 8<sup>ème</sup> année de thèse.

C'est dans ce contexte que la directrice de l'Ecole doctorale a décidé de ne pas lui accorder de renouvellement jugeant qu'elle ne serait pas en mesure de réussir à soutenir avant la fin de l'année civile compte tenu du retard accumulé au cours de ces dernières années.

Madame BOUOYOUR présente un recours contre cette décision de non réinscription. La DRV lui a communiqué la liste des représentants des doctorants avec qui elle a pu prendre contact.

Mme ALIOU qui a pu discuter avec Mme BOUOYOUR indique que celle-ci affirme aujourd'hui être arrivée à bout de ses difficultés, avoir retrouvé un rythme de travail et une motivation favorable à la finalisation de sa thèse. Ainsi, elle a réussi à rompre l'isolement dans lequel elle était grâce à l'arrivée de son frère en France. Elle se fait également aider sur le plan psychologique et a décidé d'arrêter tout travail complémentaire pour ne se consacrer qu'à la rédaction de sa thèse. Elle se rend donc désormais très régulièrement au laboratoire et essaie de mettre toutes les chances de son côté pour tenir ses objectifs.

Monsieur le Vice-Président estime que le courrier de recours de Mme BOUOYOUR est assez réaliste et qu'elle fait une bonne analyse de la situation. Le risque le plus grand est qu'elle ne réussisse pas à tenir les délais ni à finir sa thèse pendant sa huitième année et qu'elle sollicite ensuite une neuvième année d'inscription.

Mme LAÏB estime que dans la mesure où elle fait des efforts et que le directeur de thèse n'est pas opposé à ce qu'elle continue, il semble difficile de donner un avis défavorable.

Monsieur le Vice-Président Recherche pense également qu'il est possible de lui donner une dernière chance mais il faudra qu'elle soit réaliste sur la situation si elle ne termine pas en fin d'année.

Après ces échanges, Monsieur le Vice-Président Recherche propose donc à la Commission de la Recherche d'émettre un avis favorable à la demande de réinscription de Mme BOUOYOUR en huitième année de thèse.

**Avis favorable émis à l'unanimité des membres de la Commission présents ou représentés à la réinscription de Mme Imane BOUOYOUR en huitième année de thèse.**

➤ **Projet HCERES – Evolution de l'ED 62**

Monsieur le Vice-Président Recherche présente le projet d'évolution de l'ED 62.

Cette Ecole doctorale se caractérise par une grande taille en termes de doctorants (plus de 750 régulièrement sur les dernières années) qui limite l'interaction directe avec les doctorants.

Deux départements ont donc été créés : un sur le site de Luminy qui regroupe la plupart des unités de recherche à vocation fondamentale et un sur le site de la Timone qui regroupe les unités à vocation plus appliquée. Si cette organisation a amélioré la gestion administrative des doctorants, elle n'a pas permis le développement d'une politique scientifique ambitieuse.

Outre le fait que la sociologie des deux départements est assez différente, le nombre limité de chercheurs et enseignants-chercheurs au sein du conseil de l'ED élimine des pans entiers de la recherche telle que la recherche clinique. Dès lors, le mode de sélection basée sur quatre sous jurys (Biologie Cellulaire, Microbiologie, Neurosciences et Biologie Santé) a jeté les bases de la future organisation.

C'est pourquoi il est proposé de faire émerger deux nouvelles écoles doctorales : une école doctorale des « sciences du Vivant » et une école doctorale de « Recherche Biomédicale ». Ces deux écoles auront des spécificités thématiques, des tailles comparables mais plus adaptées au développement d'une politique scientifique cohérente et garantiront la possibilité aux directeurs de thèse de se positionner dans l'une ou l'autre école en fonction de leur axe de recherche.

Actuellement une partie des unités de recherche a accepté le projet mais des questions restent en suspens. En effet, les unités de neurosciences auraient souhaité une ED qui leur soit propre. Or cela n'a pas été retenu car cela aurait eu des conséquences sur le développement de l'interdisciplinarité.

Mme HERNANDEZ demande quel impact cette création d'ED aura en terme financier (répartition des prix de thèse, des bourses doctorales...)

Monsieur le Vice-Président Recherche explique que l'ED 62 dispose actuellement de deux prix de thèse compte tenu de sa taille. Les prix seront donc répartis entre les nouvelles ED. De la même manière, les bourses doctorales de l'ED 62 seront réparties entre les deux nouvelles ED.

Après cette présentation Monsieur le Vice-Président Recherche demande aux membres de la Commission de la Recherche s'ils approuvent la création de ces deux nouvelles ED en remplacement de l'ED 62 dans le cadre du nouveau contrat d'établissement.

**Avis favorable émis à l'unanimité des membres de la Commission de la Recherche présents ou représentés pour la création de deux ED : une ED « sciences du vivant » et une ED « Recherche biomédicale »**

**dans le cadre du nouveau contrat d'établissement en remplacement  
de l'actuelle ED 62 : sciences de la vie et de la santé.**

**POINT VIII : QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, la séance est levée à 16H30.

Fait à Marseille, 9 juin 2022  
Le Vice-président Recherche  
d'Aix-Marseille Université

  
Philippe Delaporte

